

D
—

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa

P. J. : 1 projet de délibération

A l'approche de la fin d'exercice, il s'avère nécessaire d'ajuster les opérations d'ordre de l'exercice 2017 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable.

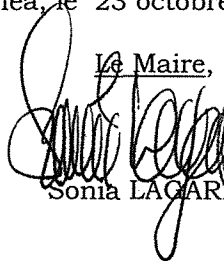
Il s'agit de reclasser les frais d'études et d'avances versées pour la réalisation d'opérations sur les comptes d'immobilisations correspondants, tels que récapitulés ci-dessous à l'intérieur de la section d'investissement et qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie :

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
TRAVAUX EN COURS D'INSTALLATION	041	2315	64 008 000			
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES				041	238	57 200 000
FRAIS D'ETUDES				041	2031	6 808 000
TOTAL			64 008 000			64 008 000

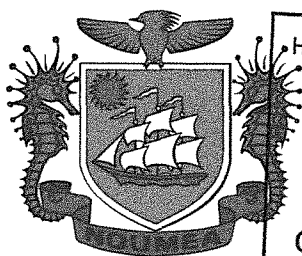
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

919
8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	39	M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (9 procurations)	:	48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 NOV. 2017

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/202 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville pour l'exercice 2017 et n° 2017/203 du 14 mars 2017 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/494 du 20 juin 2017 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif 2016 du budget annexe de la distribution d'eau potable du Maire de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/498 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la distribution d'eau potable,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/713 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa et n° 2017/714 du 5 septembre 2017 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe de la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/772 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DE C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa telle que récapitulée dans le tableau ci-après :

En section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
041	2315	01	64 008 000	041	2031	01	6 808 000
TOTAL CHAPITRE 041			64 008 000		238	01	57 200 000
				TOTAL CHAPITRE 041			64 008 000
TOTAL DES DEPENSES :			64 008 000	TOTAL DES RECETTES :			64 008 000

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

La Députée-Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

**DESTINATAIRES :**

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~

et ~~Le~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ